



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU  
MERCREDI 20 MAI 2026

# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 29 avril 2026**

**Délibération n° 2026-055**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE MERCREDI VINGT MAI A DIX-NEUF HEURES TRENTE,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi treize mai 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE.

**PROCURATIONS** : EMMANUEL MAUMUS A JEAN-MICHEL TOLDI ; JOHANN FRANCKE A AGATHE BOURRETERE ; MME JULIE STEFANIAK A M. GREGOIRE CASSOU

**EXCUSE** : M. Romain VITO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Paulette SAINT-GERMAIN

|                                                           |
|-----------------------------------------------------------|
| <b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b>            |
| <b>Conseillers Municipaux présents : 28</b>               |
| <b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 1</b> |
| <b>Conseillers Municipaux excusés : 0</b>                 |

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

**Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 29 avril 2026,

**Vu** le rapport présenté par M. le Maire,



**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

Article 1 : D'adopter le procès-verbal établi à la suite de la séance du Conseil Municipal du mercredi 29 avril 2026 tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

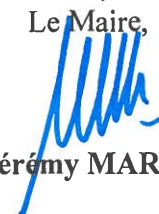
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 20 mai 2026,

Le Maire,



  
**Jérémie MARTI**

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-